

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 07-174-1911 relatif à la formation de la classe 1910 à Madagascar.

n° 07-174-1911

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
23 janvier 1911

Numéro JO
n° 174 du 01/05/1911

Date du numéro
1 mai 1911

VISAS

Vules décrets des 11 décembre 1895 et 30 juillet 1897

Vula loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée promulguée dans la colonie de Madagascar et Dépendances par arrêté du 30 octobre 1909

Vul'arrêté interministériel du 9 février 1910 sur le fonctionnement aux colonies de la loi du 21 mars 1905, et l'arrêté local du 30 décembre 1910 réglant les conditions d'application de cette loi à Madagascar

VuPavis du général commandant supérieur des troupes :

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Un Conseil de revision unique, chargé de l'examen des jeunes gens inscrits en 1914 sur les tableaux de recensement des colonies de Madagascar, de la Réunion, de la Côte des Somalis, de Mayotte et Dépendances se réunira à Tananarive sur la convocation de son Président. Art. 2. — La date de l'ouverture des opérations est fixée au 1er mai et celle de cloture au 31 octobre.

Le Gouverneur général de Madagascaret Dépendances, Albert PICQUIE.